

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-7-11-2

Séance du lundi 1 juillet 2019

### STRATEGIE OR

#### ADHESION A L'ASSOCIATION FRANCAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE - AFCCRE COTISATION 2019

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.  
M. MUNCK donne procuration à M. SCHITTLY.  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-11-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-3-1-6 du 21 juin 2019 relative à la DM1,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> mars 2019

- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,
- VU l'intervention en séance de M. Daniel ADRIAN, Président de la 11<sup>ème</sup> commission (actions, relations internationales et promotion du bilinguisme)

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les statuts de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) et l'adhésion du Département du Haut-Rhin à cette association en tant que membre adhérent titulaire,
- Prends acte que la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin est membre titulaire de l'association, et qu'elle désignera par voie d'arrêté un suppléant pouvant la représenter en cas d'empêchement.
- Autorise le versement de la cotisation annuelle 2019 à l'AFCCRE d'un montant de 5 315 €.

Les crédits correspondants ont été prévus en DM1 2019 sur le programme F612, imputation 011-048-6281-2676-114 et feront l'objet d'un versement unique sur présentation d'un appel de fonds de l'AFCCRE.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité